

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2017 A 18H30**

L'an deux mil dix sept, le dix neuf janvier à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIETTE Henri, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 10 Janvier 2017

Vérification du quorum : 05

Étaient présents : PIETTE Henri, SMIGIELSKI Jacky, FLAMANT Serge, WALLON Jean-Paul, LEDE Stéphane

Étaient absents excusés : SORGATO Michel (donne procuration à Mr SMIGIELSKI Jacky), LUSZCZ Richard (donne procuration à Mr WALLON Jean-Paul), BATARD Bruno (donne procuration à Mr PIETTE Henri) GOFFART Nathalie

Secrétaire de séance : SMIGIELSKI Jacky

Ouverture de la séance par le Maire à 18H30

**I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2016 :**

Aucun commentaire n'est entendu (pas de remarque). Le compte-rendu de la réunion du 09 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre : 0                      Abstention : 0

**II) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU NORD :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sollicitant une subvention.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande par faute de moyen financier.

**III) TARIFS RELATIFS AUX LOCATIONS DE SALLES :**

Suite à l'ouverture de la régie relative aux locations de salles, Monsieur le Maire souhaite établir une délibération complète reprenant les différents prix qui sont affectés aux locations des salles comme suit :

Tarif location de la salle de la mairie : 250 €

Tarif de la réservation : 250 €

Tarif caution pour dégâts : 300 €

Tarif caution pour nettoyage : 50 €

Tarif location de la salle de l'école : 150 €  
Tarif de la réservation : 150 €  
Tarif caution pour dégâts : 300 €  
Tarif caution pour nettoyage : 50 €

Après débat, le conseil municipal accepte les tarifs proposés.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre 0                      Abstention : 0

**IV) SUPPRESSION DU C.C.A.S. :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du CCAS du 09 Décembre 2016, il avait été décidé de dissoudre le CCAS. En effet Monsieur le Maire fait part que par mesure de simplification de la gestion budgétaire et comptable, la loi N°2015-991 du 07/08/2015 (Notre) supprime dans son article 79 l'obligation de disposer d'un CCAS. De plus il était nécessaire d'acquiescer deux signatures électroniques pour les tâches administratives très réduites.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de cette décision, par contre, cette dissolution du CCAS sera effective qu'à partir du 1er Janvier 2018 en raison de la non présentation au Conseil Municipal avant le 1er Janvier 2017.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre 0                      Abstention : 0

**V) DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE POUR LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de désigner une personne responsable de la mise à jour du plan communal de sauvegarde. N'ayant pas de candidat au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose de nommer Madame WIETRZYNSKI Martine pour assurer cette tâche.

Après débat du Conseil Municipal, il a été décidé de désigner Madame WIETRZYNSKI Martine comme personne responsable.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre 0                      Abstention : 0

**VI) DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DES CHENEUX DE L'ECOLE ET RENOUVELLEMENT DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'au vu des travaux qui sont nécessaires au niveau des chéneaux de l'école et du renouvellement du chauffage de la mairie, la commune peut solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la subvention parlementaire
- donne son accord sur les modalités de financement.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre 0                      Abstention : 0

## **VII) DEMANDE DE FSIC AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE POUR LES TRAVAUX DES CHENEUX DE L'ECOLE ET RENOUVELLEMENT DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'au vu des travaux qui sont nécessaires au niveau des chéneaux de l'école et du renouvellement du chauffage de la mairie, la commune peut solliciter une subvention du FSIC auprès de Valenciennes Métropole.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du FSIC.
- donne son accord sur les modalités de financement.

Vote : Pour : 08 Voix                      Contre 0                      Abstention : 0

OBSERVATION : Monsieur WALLON Jean-Paul sollicite pour les travaux énumérés ci-dessus trois devis afin de retenir le plus intéressant au niveau du renouvellement du chauffage de la mairie car pour les travaux des chéneaux les trois devis ont été sollicités. Il propose également l'établissement d'un devis pour un chauffage au gaz. Monsieur le Maire signale que le prix sera plus élevé en raison des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire prend note des observations.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:**

- Monsieur PIETTE Henri donne lecture du :
  - compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2015 rédigé par ERDF
  - rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2015
  - rapport d'activité du SIDEHAV pour l'exercice 2015.
- Monsieur PIETTE Henri porte à connaissance le courrier reçu du Comité des fêtes concernant la dissolution de celui-ci suite à la démission de l'ensemble de ses membres.

Monsieur FLAMANT Serge interpelle Monsieur PIETTE Henri quant aux festivités du village. A ce sujet Monsieur le Maire signale aux membres présents que la brocante était prévue le 21 Mai 2017 par le comité des fêtes et donc en raison de la dissolution c'est la mairie qui s'en chargera.

A la demande de la secrétaire de mairie, Monsieur PIETTE Henri pose la question au Conseil Municipal sur le maintien ou non des tarifs établis par le Comité des Fêtes. Après débat, les prix restent identiques :

- 5 € les 5 mètres pour les extérieurs ;
- 5 premiers mètres gratuits pour les habitants.

Quelques artisans seront sollicités comme la vente de miel, la charcuterie, une friterie. Une buvette sera installée et tenue par les membres du Conseil Municipal et bénévoles.

- Monsieur PIETTE Henri donne lecture du courrier du 09 Janvier 2017 transmis par le Département concernant la rétrocession de la RD 101A moyennant une soulte de 17 400 €. Monsieur LEDE Stéphane stipule que la route dans tous les cas sera déclassée. Monsieur PIETTE Henri informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas d'accord sur le montant proposé.

Monsieur FLAMANT Serge signale que les VNF considèrent que l'entretien et les travaux sont à réaliser par le propriétaire de la voie portée.

Monsieur WALLON Jean-Paul souhaite revoir la convention établie entre les VNF, la CAVM et la Commune concernant le transfert de propriété du pont franchissant le Canal de Condé/Pommeroeul au droit de la commune de Saint-Aybert.

Monsieur PIETTE Henri informe qu'une réunion de la commission travaux a eu lieu en présence de Monsieur LUSZCZ Richard afin d'établir les ordres de priorité des travaux mais également sur l'accessibilité devant la mairie.

Monsieur PIETTE Henri et Monsieur LUSZCZ Richard ont reçu Monsieur Sylva TULLIE de Valenciennes Métropole afin de s'entretenir sur le projet futur.

Monsieur le Maire signale qu'il reçoit le 20 Janvier l'architecte afin de définir la mission de l'architecte relative à la mise en accessibilité de la mairie et du plateau de ralentissement en fonction des observations portées lors de la précédente réunion.

Monsieur le PIETTE Henri informe que Monsieur LUSZCZ Richard sera sollicité afin de suivre ce projet.

Un projet d'appel d'offres sera établi.

- Monsieur FLAMANT Serge signale que des plaques d'égout bougent lors du passage de poids lourds devant son habitation et celui du boulanger.  
Monsieur PIETTE Henri prend note des observations afin de trouver une solution à ce problème.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H22.